



Mobilisation sans précédent d’OCAPIAT pour l’embauche d’apprentis dans les filières de l’agriculture, l’alimentaire et la pêche

Avec 80 000 contrats d’apprentissage gérés actuellement dans ses 50 secteurs et l’attrait des jeunes pour les filières du vivant observé lors du dernier salon de l’agriculture, OCAPIAT affiche sa volonté de faire toujours plus, notamment en faveur des TPE-PME, y compris celles qui traversent une crise économique ou sanitaire. C’est pourquoi OCAPIAT, l’OPCO des branches de l’agriculture, de la coopération agricole, de la pêche, de l’agroalimentaire et des territoires lance un large plan de communication et mobilise ses conseillers en région en vue de soutenir les entreprises dans l’embauche d’apprentis. L’OPCO souhaite, par sa capacité à déployer ses conseillers en proximité des entreprises, jouer un rôle de « facilitateur » dans le recrutement de leurs apprentis.

Il y a actuellement 750 000 apprentis en France et le rôle des Opérateurs de Compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son Avenir professionnel du 5 septembre 2018 a certainement contribué à cet essor. En effet, les OPCO ont été désignés par l’Etat pour gérer les contrats d’apprentissage et leur financement. Ils réalisent également un travail d’information, de promotion et d’accompagnement auprès des entreprises de leur champ d’activité. Mais cette dernière mission est encore insuffisamment connue. Une grande proportion de TPE/PME, majoritairement présentes à OCAPIAT n’a pas recruté d’apprentis ces dernières années. C’est la raison pour laquelle OCAPIAT lance un plan de communication dès ce mois de mai, ciblant les entreprises de l’agriculture, de la coopération agricole, de l’agroalimentaire, de la pêche maritime et des cultures marines.

Avec l’aide d’Ocapiat, il est plus facile de recruter des apprentis

Selon Hervé Proksch, président d’OCAPIAT, « *la compréhension du fonctionnement administratif et financier du contrat d’apprentissage suppose de prendre le temps de s’informer. Or, les TPE-PME sont peu équipées, n’ayant bien souvent pas de service RH ou formation. De plus, trouver le bon candidat à recruter prend du temps. Mieux vaut donc connaître les bons relais, les bons acteurs dans son territoire pour gagner en temps et en efficacité. La gestion administrative du contrat d’apprentissage peut paraître complexe* ».

« *C’est la raison pour laquelle les conseillers d’OCAPIAT accompagnent les entreprises dans le recrutement de jeunes apprentis, notamment pour faire connaître les actions concrètes déployées dans les territoires* », souligne Jérôme Volle, secrétaire général d’OCAPIAT.

« *Pour bénéficier d’un contact direct avec OCAPIAT et être rappelé, il suffit de se rendre dans la rubrique Nous Contacter/contact en région sur notre site internet* » :

<https://www.ocapiat.fr/ocapiat-dans-votre-region/>



Des ressources en ligne

Au-delà de cet accompagnement humain, des outils d'information en ligne très complets sont aussi à la disposition des entreprises :

1. **Cap vers l'alternance** <https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>, site Internet spécialisé d'OCAPIAT, qui répond à un certain nombre de questions que se posent les entreprises et met notamment à disposition des simulateurs de coûts
2. **Guide OCAPIAT de l'alternance*** <https://www.ocapiat.fr/wp-content/uploads/Guide-Numerique-Apprentissage-Ocapiat.pdf>

*Communiqué de presse du 10 juin 2021 concernant le lancement du guide

Le slogan et le # de la campagne de communication

Pour marquer les esprits, le slogan de la campagne est :
Recrutez un apprenti, OCAPIAT vous accompagne
#Recruter1apprenti

OCAPIAT sera très présent sur les réseaux sociaux suivants : Facebook, Twitter et LinkedIn jusqu'au début de l'été, afin d'inciter les entreprises à anticiper leurs recrutements et à signer des contrats avant le 1er juillet, et ce, même si les formations débutent au-delà de juin.

A PROPOS D'OCAPIAT

OCAPIAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts, la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc.

La filière agricole représente plus de 100 métiers avec plus de 895 000 salariés agricoles employés dans l'année et 842 800 contrats saisonniers recrutés chaque année (chiffres 2017).

La filière alimentaire recouvre des secteurs variés :

- les Industries alimentaires
- la Coopération agricole et les familles associées
- le Commerce agricole.

La filière alimentaire compte 24 000 entreprises, dont 90 % de TPE qui emploient plus de 515 000 salariés dont 70% d'emplois peu qualifiés.



La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime.

OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont le Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

Chiffres clés 2020

Avec près de **179 000 entreprises** (et dirigeants non-salariés*) représentant **1,26 million de salariés** dans son champ professionnel, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- **50 branches professionnelles**
- **98 % d'entreprises de moins de 50 salariés** (et 93 % de moins de 11 salariés)
- **2 % d'entreprises de plus de 50 salariés** employant 50 % des salariés du champ professionnel d'OCAPIAT.

*filière pêche et cultures marines

S'y ajoutent environ 100 000 très petites entreprises sans salarié, pour autant susceptibles de recruter un(e) apprenti(e).

En savoir plus : www.ocapiat.fr + [https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/Plaquette de présentation](https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/Plaquette%20de%20pr%C3%A9sentation) (missions, branches adhérentes, offre de services...).

Contact presse / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à presse@ocapiat.fr